



CONVENTION D'AVANCE REMBOURSABLE

Entre les soussignés :

Le CCAS de la commune de St Zacharie, représenté par son Président Jean-Jacques COULOMB ou sa Vice-Présidente Carole ROYER dûment habilité(e), par délibération n° 10/07 du 5 octobre 2023

Dont le siège social se situe 1 cours Louis Blanc - 83640 St Zacharie.

D'une part

Et

M. et MME

Demeurant - 83640 Saint-Zacharie

D'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de l'avance remboursable consentie à M. et Mme pour un remboursement de la moitié de la dette auprès d'..... Cette avance permettra aux bénéficiaires de prétendre à un échelonnement de la seconde partie de la dette restant due auprès du fournisseur.

Article 2 – Montant de l'avance

Cette avance remboursable est consentie pour un montant de€.

Article 3 – Caractère

L'avance est consentie à titre gratuit. Elle ne donnera donc lieu à aucun intérêt, garantie, caution ou frais

Article 4 - Modalités de remboursement

Cette avance sera remboursée par versement de € (..... Euros) par mois pendant ... mois et un versement de€ pour solde.

Cette avance pourra être remboursée de façon anticipée, en tout ou partie, dès que la situation financière du bénéficiaire le permettra.

Le remboursement de cette avance donnera lieu à l'émission d'un titre de recettes, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Fait en 2 exemplaires.

A St Zacharie,
Le

Le CCAS

M. et Mme